Lettre ouverte aux parlementaires des Hautes-Pyrénées

Madame la députée Jeanine Dubié, Monsieur le député Jean-Bernard Sempastous, Mesdames les sénatrices Viviane Artigalas et Maryse Carrère.

En cette Journée Nationale de mobilisation des Travailleurs Précaires ou Privés d'Emploi, nous nous adressons à vous pour attirer votre attention sur les conséquences dramatiques de la mise en œuvre, depuis l'automne 2019 et à partir du 1er avril 2020, des dispositions du Décret sur la Transformation de l'Assurance Chômage adopté par le gouvernement, via le Conseil d'Etat, le 26 juillet dernier. Ce décret concerne les 22 228 demandeurs d'emploi inscrits actuellement dans les Hautes-Pyrénées, mais aussi toutes les personnes vivant dans ce département qui risquent de perdre leur emploi d'ici avril 2020.

Pour mémoire, nous vous rappelons les deux mesures les plus choquantes découlant de ce décret.

Tout d'abord, pour avoir droit à une allocation de retour à l'emploi, il fallait auparavant avoir travaillé 4 mois au cours des 28 derniers mois. **Depuis le 1er novembre 2019, ce critère est allongé à 6 mois de travail au cours des 24 derniers mois.** Les premiers effets visibles de cette disposition se verront pour les saisonniers des stations d'hiver et pour les autres personnes en contrat à durée déterminée qui n'enchaîneront pas avec d'autres contrats à la fin de l'hiver. Les autres saisonniers, comme ceux de Lourdes, des sites touristiques estivaux, ou de l'agriculture, seront concernés à la fin de l'été ou au milieu de l'automne. Le principe du rechargement des droits pour les demandeurs d'emploi ayant travaillé est certes maintenu par le gouvernement. Mais **le seuil minimum pour rendre le rechargement possible est désormais porté à six mois de travail,** au lieu d'un mois auparavant, ce qui pénalise les personnes en activité réduite, notamment les demandeurs d'emploi des catégories B et C.

Ensuite, la base de calcul des indemnités change à partir du 1er avril 2020. Auparavant, elles étaient calculées à partir des jours travaillés. Désormais**, elles seront établies sur la base du revenu moyen des mois où un salarié a travaillé.** Cela réduira le montant des indemnités mensuelles des futurs demandeurs d'emploi : 65% du salaire net mensuel moyen, contre 72% à 79% aujourd'hui. Dans les faits, **cela reviendra à diminuer cette indemnité de 30 % en moyenne chaque mois.** Aujourd'hui, 9264 demandeurs d'emploi des Hautes-Pyrénées sont indemnisés au titre de l'Assurance Chômage, la majorité d'entre eux avec une Allocation de Retour à l'Emploi. L'indemnité moyenne mensuelle d'un demandeur d'emploi en France se monte à 950 euros. **Le décret sur la Transformation de l'Assurance Chômage va donc diminuer à partir d'avril 2020 le montant des indemnités de 285 euros en moyenne.**

Cela signifie que les demandeurs d'emploi, déjà placés dans une situation matérielle difficile et dans un état de stress permanent, devront choisir entre payer leur loyer et régler leur facture d'électricité. Selon l'UNEDIC elle-même, 41% des demandeurs d'emploi en France seront concernés par cette diminution drastique. Cette situation est d'autant plus scandaleuse que dans le même temps, **les entreprises qui abusent des contrats précaires ne seront pénalisées qu'à partir de 2021.** Le gouvernement fait peser sur les demandeurs d'emploi les économies qu'il souhaite réaliser pour l'UNEDIC. Il manifeste une fois de plus son mépris des plus pauvres et sa soumission aux intérêts des plus riches.

Nous vous demandons donc, Mesdames et Monsieur les parlementaires des Hautes-Pyrénées, de contacter vos collègues de l'Assemblée nationale et du Sénat **pour lancer un appel collectif des élus de la nation au gouvernement.** Puisque vous avez été privés de débat parlementaire par le pouvoir en place sur la question de l'assurance chômage l'été dernier, **vous avez le droit de demander collectivement à ce gouvernement qu'il abroge son décret sur la Transformation de l'Assurance Chômage,** et qu'il revienne à l'ancien système, en l'améliorant pour que 100% des demandeurs d'emploi soient indemnisés. Il est encore temps d'agir, avant que des centaines de milliers de chômeurs et de travailleurs pauvres dans notre pays, et des milliers dans les Hautes-Pyrénées, soient acculés à la misère et au désespoir.

Nous vous demandons aussi de **proposer un projet de loi sur les aides de l'Etat aux entreprises.** Il nous semble indispensable que le CICE et les autres aides soient désormais exclusivement réservés aux entreprises qui créent des emplois durables et dignes. Nous entendons par là des emplois en contrat à durée indéterminée, à temps plein et avec un salaire brut minimum de 1540 euros par mois, ce qui correspond au SMIC 2020. Le CICE et les autres aides pourraient **aussi encourager les entreprises à mettre en œuvre des plans de réduction du temps de travail, avec plafonnement des hauts revenus et distribution d'une part plus importante des bénéfices, pour la création d'emplois durables et dignes.**

Enfin, puisque vous allez être amené(e)s à débattre sur le projet de loi concernant la réforme de la retraite, nous tenons à vous exprimer notre attachement au système de retraite par répartition et notre refus du projet de retraite par points**. Nous souhaitons aussi que l'âge de 60 ans pour accéder à une retraite à taux plein soit mis en œuvre pour toutes les personnes vivant des situations de chômage ou de précarité professionnelle :** elles sont majoritairement concernées par les emplois pénibles et n'ont quasiment aucune chance de retrouver du travail passé l'âge de 60 ans.

Nous nous tenons à votre disposition pour partager avec vous autour de cette lettre ouverte, et nous vous adressons, dans cette attente, nos salutations républicaines.

Le Comité CGT 65 des Travailleurs Précaires ou Privés d'Emploi

Tarbes, le mardi 11 février 2020